



Fournisseurs de services d'éducation

Les recommandations ci-dessous visent à aider les administrateurs et les fournisseurs de services d'éducation à élaborer des politiques et des procédures à appliquer lorsque l'enseignement en personne pourra reprendre sans risque. La présente fiche renferme des conseils à l'intention du personnel, des élèves ainsi que des parents et tuteurs pour les aider à se protéger contre l'exposition à la COVID-19.

Protégez-vous et protégez les autres

- Il est important de suivre les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada, des organismes de santé publique provinciaux et de votre commission scolaire.
- Le personnel et les élèves qui présentent des symptômes, qui ont été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 ou qui ont récemment voyagé à l'étranger doivent rester chez eux et s'isoler pendant 14 jours. Suivez les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'autoévaluation de santé : <https://www.canada.ca/le-coronavirus>
- Élaborez des protocoles pour l'isolement du personnel et des élèves malades.
- Mettez par écrit l'ensemble des mesures prises pour réduire le risque d'exposition et veillez à ce que le personnel, les parents, les tuteurs et les élèves en soient informés. Il est important de communiquer régulièrement avec les élèves et les parents et tuteurs afin que les élèves qui sont malades ou qui ont été en contact avec une personne qui pourrait être atteinte de la COVID-19 ne soient pas envoyés à l'école.
- Lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon ou, s'il est impossible d'avoir accès à de l'eau courante et du savon, utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Couvrez-vous la bouche lorsque vous toussiez, et éternuez dans le creux du bras ou dans votre manche. Jetez les mouchoirs utilisés immédiatement et lavez-vous les mains.
- Désinfectez souvent les surfaces à l'aide d'un produit désinfectant ou d'une solution d'eau de Javel en prenant soin de porter des gants jetables.
- Encouragez les activités individuelles pour favoriser l'éloignement physique et éviter le partage d'articles.
- Retirez les livres, les jouets et autres articles utilisés par plusieurs personnes qui sont difficiles à nettoyer.
- Incitez le personnel et les élèves à faire part immédiatement de toute préoccupation liée à la santé et à la sécurité aux personnes compétentes.
- Élaborez un plan de continuité des activités afin de limiter les perturbations, notamment l'absentéisme accru du personnel, et établissez des procédures en cas d'éclosion, quel que soit le taux de transmission dans la communauté.
- Utilisez des masques non médicaux lorsqu'il est impossible d'appliquer les mesures d'éloignement physique ou d'autres mesures. Ces masques ont leurs limites; l'utilisation et l'élimination inappropriées des masques peuvent accroître le risque d'infection. Toute personne qui présente des symptômes doit rester chez elle.
- Faites la promotion des services de santé mentale offerts au personnel et aux élèves.



Fournisseurs de services d'éducation

Hygiène personnelle

- Établissez des politiques et assurez-vous que les ressources sont suffisantes pour assurer le respect des règles d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire.
- Offrez de la formation à l'ensemble du personnel et des élèves sur les mesures de prévention de la COVID-19, les signes et symptômes de la maladie et les procédures à suivre, y compris l'hygiène des mains.
- Intégrez la prévention des infections dans les leçons et les activités quotidiennes, en vous assurant que le contenu est adapté à l'âge.
- Placez des affiches aux entrées et un peu partout dans l'établissement pour rappeler les règles d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire.
- Fournissez des mouchoirs et des poubelles doublées d'un sac de plastique.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes :
 - au début et à la fin de la journée d'école;
 - avant de manger ou de boire;
 - avant de préparer des aliments;
 - après avoir nettoyé les aires de repas et de collations;
 - après avoir touché à des articles communs;
 - après être allé aux toilettes, et;
 - après avoir manipulé des déchets.
- Demandez aux élèves et au personnel de se laver les mains à leur arrivée dans l'établissement.
- Assurez l'accès à du désinfectant pour les mains ou à des postes de lavage des mains à proximité de chaque salle de classe.
- Déconseillez le partage d'aliments ou de boissons.
- Désignez un endroit propre et désinfecté pour y mettre les aliments apportés de la maison.

Hygiène des installations

- Établissez un calendrier de nettoyage rigoureux et faites le suivi des nettoyages effectués, en particulier dans les endroits très fréquentés et pour les surfaces fréquemment touchées.
- Nettoyez et désinfectez souvent les salles de toilettes et veillez à ce qu'elles soient pourvues de savon et de serviettes de papier.
- Nettoyez et désinfectez le bâtiment, les salles de classe et les surfaces fréquemment touchées, comme les ordinateurs, le matériel d'instruction et d'apprentissage, les tables, les chaises, les poignées de porte et de fenêtre et les interrupteurs, etc.
 - Utilisez des désinfectants pour surfaces dures approuvés portant un numéro d'identification de médicament (DIN), si possible.
 - En l'absence de produits désinfectants ménagers ou commerciaux, désinfectez les surfaces dures avec une solution de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau.
 - Si les liquides ne risquent pas de les endommager, nettoyez les appareils électroniques fréquemment touchés (écrans tactiles, claviers, tablettes, tableaux blancs électroniques) à l'aide de lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
 - Utilisez seulement du matériel ou des jouets qui peuvent être nettoyés et désinfectés.
- Utilisez des chiffons et des gants jetables pour le nettoyage.
- Augmentez la ventilation et le débit d'air frais dans l'établissement et dans les salles de classe lorsque le climat le permet.
- Remplacez les poubelles par des récipients sans contact ou retirez les couvercles qu'il faut toucher pour jeter des déchets.
- Videz les poubelles de façon sécuritaire au moins une fois par jour.
- Fournissez aux concierges des fournitures adéquates, une formation sur les protocoles de nettoyage et de l'équipement de protection individuelle.



Fournisseurs de services d'éducation

Contrôle

- Établissez une procédure pour le personnel et les élèves qui se présentent à l'école malades ou qui développent des symptômes pendant la journée. Assurez-vous qu'ils sont renvoyés à leur domicile de façon sécuritaire dès que possible, tout en réduisant au minimum le risque que d'autres personnes soient exposées.
- Si une personne se met à tousser ou à faire de la fièvre ou développe d'autres symptômes, isolez-la. Si vous disposez de masques non médicaux, fournissez-en un au travailleur et à l'enfant (seulement s'il a plus de deux ans, qu'il est à l'aise de le porter et qu'il peut le retirer sans aide). Communiquez avec le parent ou le tuteur de l'enfant pour qu'il vienne le chercher immédiatement afin qu'il obtienne les soins médicaux adéquats. En cas d'urgence, il peut être nécessaire de transporter l'élève directement à l'hôpital. Le personnel doit maintenir une distance de 2 mètres avec l'élève malade, dans la mesure du possible.
- Si un membre du personnel ou un élève est atteint de la COVID-19, communiquez immédiatement avec l'autorité de santé publique pour obtenir des conseils sur les mesures à prendre.
- Surveillez les taux d'absentéisme et avisez l'autorité de santé publique si vous observez une hausse de l'absentéisme du personnel et des élèves pour maladie.

Éloignement physique

- Dans la mesure du possible, échelonnez l'horaire scolaire (arrivées et départs, cours, pauses et dîner).
- Essayez de maintenir la distance physique de 2 mètres, si possible.
- Éloignez le plus possible les pupitres (1 ou 2 mètres).
- Limitez le nombre de personnes à la fois dans une même pièce.
- Envisagez l'ajout d'aires de repos, y compris à l'extérieur, pour le personnel.
- Examinez des façons d'aménager les salles de classe pour favoriser l'éloignement physique et envisagez le recours aux bibliothèques, aux gymnases, à la cour et à d'autres zones.
- Examinez la façon dont les élèves utiliseront les espaces communs ou y circuleront, comme les corridors et les toilettes. Désignez des voies à sens unique, au besoin, pour maintenir l'éloignement physique.
- Utilisez des marques sur le sol, des affiches et d'autres repères visuels pour favoriser l'éloignement physique.
- Augmentez le temps passé à l'extérieur si l'espace le permet. Désinfectez les aires de jeux (structures d'escalade, balançoires, glissoires, etc.) ou évitez d'y aller.
- Modifiez ou annulez les cours qui nécessitent normalement des contacts rapprochés entre les élèves ou le partage de fournitures ou de matériel.
- Annulez les assemblées, les événements sportifs et autres grands rassemblements et utilisez d'autres modes de prestation (virtuel ou en ligne), dans la mesure du possible.
- Limitez les visites non essentielles dans l'établissement, y compris de parents ou tuteurs et d'entrepreneurs.
- Permettez au personnel administratif de travailler de la maison, si possible.
- Sensibilisez les élèves à l'éloignement physique et à l'importance d'éviter de toucher sans raison les surfaces. Assurez une surveillance adéquate, en particulier auprès des plus jeunes.
- Déterminez le nombre d'employés supplémentaires nécessaires pour maintenir l'éloignement physique sans nuire à la sécurité et à l'apprentissage, s'il y a lieu.
- Envisagez le recours à des méthodes d'enseignement mixtes (apprentissage à distance et enseignement en personne), au besoin.
- Évaluez la sécurité des plateformes d'apprentissage virtuel ou en ligne.
- Privilégiez l'enseignement en personne pour les enfants qui en ont le plus besoin.

Transport



Fournisseurs de services d'éducation

- Évaluez les modes de transport du personnel et des élèves pour vous assurer qu'ils peuvent se rendre à l'école et en revenir en toute sécurité.
- Dans la mesure du possible, les parents ou tuteurs doivent déposer leurs enfants à l'école ou les enfants doivent s'y rendre à pied (s'ils peuvent le faire sans danger et que l'école est située à proximité) afin de limiter le nombre d'usagers du transport en commun et du transport scolaire.
- Les parents et tuteurs doivent demeurer dans leur véhicule lorsqu'ils déposent leurs enfants à l'école et viennent les chercher.
- Maintenez une distance de 2 mètres entre les passagers (transport en commun et autobus scolaires), si possible. Les enfants d'un même foyer peuvent s'asseoir ensemble si l'espace est limité. Votre fournisseur de transport public local pourrait demander le port d'un masque non médical.
- Pensez à assigner des places ou à indiquer les sièges où les gens peuvent s'asseoir pour respecter les consignes d'éloignement physique.
- Envisagez d'installer des barrières physiques (p. ex. des écrans de plexiglas) dans les zones de l'autobus où il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres.
- Envisagez de demander aux passagers de mettre du désinfectant pour les mains lorsqu'ils entrent dans l'autobus.
- Contrôlez les points d'entrée et de sortie des passagers pour maintenir l'éloignement physique.
- Limitez le nombre de personnes autorisées à bord d'un autobus.
- Échelonnez les heures de début et de fin des cours pour éviter la congestion.
- Désignez différentes zones d'embarquement et de débarquement à l'école.
- Demandez au personnel d'accueillir les élèves à leur arrivée au besoin.
- Veillez à respecter un calendrier rigoureux pour le nettoyage et la désinfection des autobus, surtout entre les trajets.

Recommandations générales

- S'il survient une situation d'urgence, suivez les procédures d'intervention d'urgence établies.
- Procédez régulièrement à des inspections et à des évaluations des dangers afin de repérer tout risque d'exposition du personnel et des élèves à la COVID-19.
- Évaluez les nouvelles mesures de prévention de la COVID-19 avant leur mise en place afin de prévenir tout nouveau risque pour la santé et la sécurité.
- Assurez-vous qu'il y a suffisamment de personnel pour appuyer les nouvelles mesures.
- Lorsque vous mettez en place des mesures, appliquez la hiérarchie des mesures de contrôle. Évaluez leur efficacité et les répercussions sur la santé et le bien-être du personnel et des élèves.
 1. Élimination – éliminer le risque, notamment par la prise de mesures d'éloignement physique
 2. Mesures d'ingénierie – isoler le risque, par exemple en installant des barrières
 3. Mesures administratives – établir des règles et des lignes directrices, comme des procédures de nettoyage
 4. Équipement de protection individuelle – utiliser de l'EPI lorsque les autres mesures de contrôle n'offrent pas une protection suffisante, par exemple des masques non médicaux. D'autres mesures de contrôle doivent être en place.
- Communiquez régulièrement au personnel, aux élèves et aux parents et tuteurs des informations sur la COVID-19 et les mesures en place pour aider à gérer le stress et l'anxiété.
- Accordez une attention particulière aux élèves et aux membres du personnel qui présentent un risque élevé (problèmes de santé sous-jacents, immunodéficience, 65 ans et plus, etc.).



Fournisseurs de services d'éducation

Faire face à l'isolement social, aux microagressions ou à la stigmatisation

- Lorsque vous venez en aide à une personne, invitez-la à parler de ce qu'elle vit à une personne compétente en premiers soins en santé mentale ou à quelqu'un en qui elle a confiance.
- Dans le cas d'un employé, demandez-lui de communiquer avec son superviseur, son employeur ou le service d'aide aux employés, le cas échéant.
- Communiquez avec votre autorité de santé publique ou avec les programmes communautaires qui offrent des services de santé mentale dans votre région.
- Consultez les sites Web des organismes suivants :
 - Association canadienne pour la santé mentale <https://cmha.ca/fr/news/covid-19-et-la-sante-mentale>
 - Société canadienne de psychologie <https://cpa.ca/fr/lapsychologiepeutvousaider/>
 - Jeunesse, J'écoute <https://jeunessejecoute.ca/information/nous-sommes-la-pour-toi-pendant-lepidemie-du-covid-19>
- Si vous ou une personne que vous connaissez êtes en situation de crise, appelez immédiatement le service d'urgence de votre hôpital local, le 911 ou un centre d'intervention de crise de votre région. <https://suicideprevention.ca/need-help/>

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.